

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception	Cadre réservé à l'administration	N° d'enregistrement
12/08/2015	Dossier complet le 12/08/2015	F09345P0175

1. Intitulé du projet

Route Départementale N7 Pr 3+630 - Aménagement d'un carrefour giratoire
avec la RD 423 - Commune de Pourrières

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Département du Var

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale THOMAS DESESSART Paul - Directeur Général Adjoint DGRTFAM

RCS / SIRET Forme juridique collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6e	emprise du projet 4250 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'un carrefour Giratoire à la place du carrefour existant.

4.2 Objectifs du projet

Améliorer la visibilité et la perception du carrefour, faire ralentir les véhicules pour faciliter les échanges et améliorer la sécurité des usagers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Réalisation d'un giratoire et aménagements paysagers.

Démolition de chaussées existantes.

Réalisation d'îlots et de bordures.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement ne modifiera pas le volume du trafic existant sur les RD.

L'îlot central et la périphérie du carrefour feront l'objet d'un traitement paysager avec des plantations adaptées au site.

Le carrefour étant situé en rase campagne, il prévu de réaliser des accotements et trottoirs revêtus afin d'améliorer sa perception.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la rubrique 6e en raison de son emprise 0,42 ha.

L'analyse issue de l'étude hydraulique est que l'opération n'est pas soumise à une procédure au titre de la loi sur l'eau.

Si le projet est soumis à étude d'impact, un dossier d'enquête publique devra être réalisé au titre de l'article R123-1 du code de l'Environnement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etude d'impact au cas par cas rubrique 6e

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise totale	4250m ²
Hauteur maximale de remblais	1m
Estimation des remblais	1000m ³
Surface des espaces verts créés	1250m ²
Surface imperméabilisée supplémentaire	50 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

ROUTE DEPARTEMENTALE N7
PR 3+630
COMMUNE DE POURRIERES
LIEU DIT SACCARON

Coordonnées géographiques¹

Long. 43° 48' 32" 33 Lat. 5° 74' 66" 44

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voirie Départementale

Terrains en friche

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU DE LA COMMUNE DE POURRIERES approuvé par délibération 091/08 du 25/10/08, modification n°4 mise en enquête publique du 8/04 au 09/05/14.
Le projet se situe dans une zone agricole, dans cette zone sont notamment autorisés les ouvrages nécessaires aux services publics ou répondant à un intérêt collectif.
L'aire d'étude est soumise pour partie à autorisation de défrichement mais le projet n'empiète pas sur cette zone réglementée.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☒

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	On recense 3 ZNIEFF de type II à proximité de l'aire d'étude: - N°83-179-100 : Mont Aurélien, à environ 2 km, - N°13-118-100 : Montagne Sainte-Victoire, plateau du Cengle et des Bréguières, le Devançon à environ 4,9 km, - N°83-195-100 : Massif de la Gardiole, à environ 4,5 km.
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☐	☒	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :			
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	On recense 4 zone Natura 2000 à proximité de l'aire d'étude : - FR9301626 "Val d'Argens" 19,5 km à l'Est, - FR9301605 "Montagne Ste Victoire" 6,5 km à l'Ouest, - FR9310067 "Montagne Ste Victoire" 6,5 km à l'Ouest, - FR9301606 "Massif de la Ste Baume" 12 km au Sud.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Tombeau romain dit "trophée de Marius" à 2 km à l'Ouest.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet permet la réalisation de remblais en matériaux inertes issus des filières de recyclage notamment pour les granulats et matériaux de remblais. Cette possibilité sera privilégiée dans le cadre de la réalisation des travaux.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'empiète pas sur la ripisylve du Magnier ni sur des espaces naturels.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans les emprises routières actuelles.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	TMD : risque lié au trafic (RDN7) et présence d'une canalisation de transport de gaz et pipeline à environ 350m.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas en zone inondable d'après l'AZI. L'aire d'étude rattachée est soumise à un aléa moyen concernant le retrait/gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet ne modifie pas le trafic existant.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne modifie pas le trafic existant.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	De faibles vibrations pourront être ressenties pendant la phase des travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Ces nuisances sont prises en compte et limitées dans le cadre du plan de respect de l'environnement.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	Pas de modification du trafic existant.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Actuellement les eaux pluviales de la plate-forme ne sont pas séparées et sont collectées par des fossés enherbés en bord de chaussée. Les écoulements sont rétablis sous la RDN7 et dirigés vers le cours d'eau du Magnier. Compte tenu de la faible imperméabilisation par rapport à l'état actuel (+50m²), le système de collecte actuel sera maintenu ou rétabli suivant les mêmes caractéristiques.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La réalisation des travaux engendrera la production de déchets du BTP. Ces déchets seront pris en compte dans le cadre d'un plan de gestion et d'évacuation des déchets.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet sera réalisé dans les emprises de la route existante.

Il ne se situe pas dans une zone particulièrement sensible ou d'intérêt particulier.

Il ne créera pas d'augmentation de trafic et n'aura pas d'impact supplémentaires à l'ouvrage existant.

Il ne générera pas de modification du fonctionnement des écoulements hydrauliques ni d'augmentation des débits (pas d'augmentation des surfaces imperméabilisées).

La gestion des travaux sera encadrée par un plan de respect de l'environnement et plan de gestion des déchets.

L'utilisation de matériaux de recyclages ou de valorisation des matériaux du site sera préconisée pour limiter les impact environnementaux.

Pour toutes ces raisons nous pensons que le projet peut être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan des surfaces d'emprise du projet - Echelle 1/1000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Toulon

le,

- 6 AOUT 2015

Le Délégué Général Adjoint des Services,
Délégué Général aux Routes, Transports, Forêts et aux Affaires Maritimes

Signature


Paul THOMAS-DESESSARTS